

Réponse de l'OFSPPO concernant la reprise des entraînements pour les sports de combat

1. Les pratiquants de sports de combat peuvent-ils (dans le sport de compétition selon les conditions de Swiss Olympic) recommencer un entraînement technique avec un partenaire à partir du 11 mai 2020 ? Dans quelles conditions ?

Oui, mais cela ne s'applique qu'aux détenteurs de cartes suivants : Or, Argent, Bronze, Elite, National Talent Card.

Aucune quarantaine n'est nécessaire. Il n'y a pas de restrictions pour la taille des groupes, mais le même groupe doit toujours s'entraîner ensemble (pas de mélange de groupes différents !)

2. Quand les enfants (de quel âge ?) sont-ils à nouveau autorisés à suivre un entraînement technique avec un partenaire ? Dans quelles conditions ?

Aucun entraînement avec un partenaire n'est possible avant la prochaine étape de détente des mesures, le 8 juin 2020 (décision attendue le 27 mai 2020). Les règlements s'appliquent (taille des groupes, règlements de distance, etc.).

La taille du groupe est toujours de 5 personnes. Selon la taille de la salle d'entraînement, plusieurs groupes peuvent être entraînés. Les groupes ne doivent pas être mélangés.

3. Quand est-il possible pour le sport de masse (adultes) de recommencer avec un entraînement technique avec un partenaire ? Dans quelles conditions ?

Aucun entraînement avec un partenaire n'est possible avant la prochaine étape de détente des mesures, le 8 juin 2020 (décision attendue le 27 mai 2020). Les règlements s'appliquent (taille des groupes, règlements de distance, etc.).

La taille du groupe est toujours de 5 personnes. Selon la taille de la salle d'entraînement, plusieurs groupes peuvent être entraînés. Les groupes ne doivent pas être mélangés.

Andreas Wieser, 079 684 40 66